

Service instructeur
Service Environnement et Agriculture

N° 60/1207

Service consulté

C051

**LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS PAR LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES
FINANCEMENT D'UNE COLLECTE DE PULVERISATEURS OBSOLETES**

Résumé : *Dans le cadre des actions de lutte contre la pollution par les produits phytosanitaires, le Conseil Général du Haut-Rhin a décidé de soutenir la collecte de pulvérisateurs obsolètes. Il vous est proposé d'apporter une aide complémentaire de 900 € pour 6 agriculteurs.*

Lors du BP 2006, le Conseil Général a décidé, dans le cadre de la mise en place d'une filière de destruction des pulvérisateurs obsolètes, de prendre en charge le coût d'élimination de ces pulvérisateurs à hauteur de 50 % d'un montant subventionnable de 300 €.

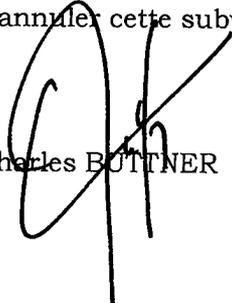
Les pulvérisateurs obsolètes sont remplacés par un matériel plus efficace et beaucoup moins polluant, possédant au minimum une cuve de rinçage, un bac d'incorporation et une cuve lave-mains.

L'aide départementale est réservée aux agriculteurs qui s'engagent à déposer les pulvérisateurs obsolètes dans une filière adaptée et à utiliser ou à faire utiliser, dès à présent sur leurs parcelles, du matériel agricole à l'impact moins polluant. L'agence de l'eau apporte également une subvention à hauteur de 1.000 €. Elle a cependant pris la décision de mettre fin à ce dispositif en début d'année 2007.

Je vous propose de mettre en paiement les subventions pour 6 exploitants agricoles supplémentaires figurant sur la liste ci-jointe, pour un montant total de 900 €. Les crédits seraient prélevés sur la ligne « Lutte contre les pollutions par les produits phytosanitaires » : 65/6574 F928 env. 70590.

Par ailleurs, suite à une erreur de saisie, vous avez été amenés, dans votre séance du 11 mai dernier, à voter une subvention de 150 € en faveur de M. BARLIER pour l'élimination d'un pulvérisateur obsolète. Il conviendrait d'annuler cette subvention.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer


Charles BUTTNER

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 JUIN 2007

**Pollution par les produits phytosanitaires
PROGRAMME 2007**

N° Opération	Bénéficiaire Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
PPP03537	GAEC HUNTZIGER FRERES - WESTHALTEN Elimination pulvérisateur obsolète	300,00	50 %	150,00
PPP03529	MUNCH JEAN-MARC - WESTHALTEN Elimination pulvérisateur obsolète	300,00	50 %	150,00
PPP03515	SCEA FERME EQUESTRE DU KOER Elimination pulvérisateur obsolète	300,00	50 %	150,00
PPP03522	STEMPFLER VINCENT Elimination pulvérisateur obsolète	300,00	50 %	150,00
PPP03555	WALTHER THIERRY - KIFFIS Elimination pulvérisateur obsolète	300,00	50 %	150,00
PPP03554	WENSON FREDERIC - SIGOLSHEIM Elimination pulvérisateur obsolète	300,00	50 %	150,00
			Total	900,00